



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 26 avril 2021

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 26 avril 2021, à 8 h 30 minutes, via la plateforme ZOOM et à huis clos en raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-074, en date du 2 octobre 2020, en plus d'être enregistrée suivant les règles de l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et un lien pour accéder à cet enregistrement sera publié sur le site de la MRC. Cette séance est sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, où les maires suivants étaient présents :

Réal Bisson	Municipalité de Vallée-Jonction
Olivier Dumais	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Michel Duval	Municipalité de Sainte-Hénédine
André Gagnon	Municipalité de Saint-Bernard
Luce Lacroix, représentante	Ville de Sainte-Marie
Carl Marcoux	Municipalité de Saint-Elzéar
Clément Marcoux	Municipalité de Scott
Claude Perreault	Municipalité de Sainte-Marguerite
Carole Santerre	Municipalité de Saints-Anges
Jacques Soucy	Municipalité de Frampton
Réal Turgeon	Municipalité de Saint-Isidore

Formant le corps complet de ce conseil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mario Caron, la directrice des finances, madame Marie-Pier Gignac et le directeur des matières résiduelles et ressources matérielles, monsieur Samuel Boudreault, sont également présents.

1. Ouverture de l'assemblée et confirmation de la présence de tous les maires et représentante de la MRC

Le préfet demande un moment de réflexion et procède à l'ouverture de l'assemblée après la constatation de la présence de tous les maires et représentante.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la suite d'une invitation faite par le préfet, M. Gaétan Vachon, en date du 23 avril 2021;



No de résolution
ou annotation

16062-04-2021

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Gagnon, appuyé par monsieur Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et établi comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et confirmation de la présence de tous les maires et représentante de la MRC
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Construction du nouveau centre administratif régional - Préfecture
 - 3.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Confirmation du financement venant du RECIM pour la construction de la nouvelle préfecture
 - 3.2 Adjudication de contrat – Construction du nouveau centre administratif régional
 - 3.3 Adjudication de contrat – Ascenseur pour le nouveau centre administratif régional
 - 3.4 Autorisation d'aller en appel d'offre public pour l'achat du mobilier
4. Rémunération des maires pour la présente séance spéciale
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

3. Construction du nouveau centre administratif régional - Préfecture

3.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Confirmation du financement venant du RECIM pour la construction de la nouvelle préfecture

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait lecture de la lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 22 avril 2021, concernant la confirmation de l'admissibilité d'une aide financière de 3 150 000 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) pour la construction de la nouvelle préfecture.

3.2 Adjudication de contrat – Construction du nouveau centre administratif régional

ATTENDU les inondations subies au Centre administratif régional de la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2019;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire construire un nouveau bâtiment pour relocaliser ses activités;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à un appel d'offres public pour la construction du nouveau centre administratif régional;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission en février 2020;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conformer est l'entreprise Groupe Excel SM Inc. de Sainte-Marie;

ATTENDU que la firme d'architectes DG3A retenue pour le dossier recommande l'acceptation de ladite soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Turgeon, appuyé par monsieur Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la construction du nouveau centre administratif régional à l'entreprise Groupe Excel SM Inc. pour un montant de 6 041 681,87 \$ taxes incluses pris à même le règlement d'emprunt numéro 408-10-2020.

3.3 Adjudication de contrat – Ascenseur pour le nouveau centre administratif régional

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire construire un nouveau bâtiment pour relocaliser ses activités;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à un appel d'offres public pour la construction du nouveau centre administratif régional;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un ascenseur à l'intérieur du nouveau centre administratif;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission en décembre 2020;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Schindler pour un montant de 137 000 \$ taxes incluses;

ATTENDU que la firme d'architectes DG3A retenue pour le dossier recommande l'acceptation de ladite soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Perreault, appuyé par monsieur Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de l'ascenseur au nouveau centre administratif régional à l'entreprise Schindler pour un montant de 137 000 \$ taxes incluses pris à même le règlement d'emprunt numéro 408-10-2020.

6063-04-2021

16064-04-2021



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

3.4 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'achat du mobilier

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire construire un nouveau bâtiment pour relocaliser ses activités;

ATTENDU que la MRC a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le règlement d'emprunt 412-02-2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat de mobilier du nouveau centre administratif régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Marcoux, appuyé par monsieur Michel Duval et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles à procéder à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat de mobilier et de financer cette dépense par le règlement d'emprunt numéro 408-10-2020.

16065-04-2021

4. Ressources humaines

4.1 Embauche d'un journalier, aide-technicien aux opérations du CRGD (substitut) et opérateur de machinerie lourde (substitut) au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles – Poste à temps complet

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5. Rémunération des maires pour la présente séance spéciale

ATTENDU que les dispositions du règlement numéro 388-12-2018 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogation du règlement numéro 325-12-12, prévoient une rémunération pour participer à une séance du conseil;

ATTENDU que tous conviennent de ne pas se faire rémunérer pour ladite séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Soucy, appuyé par madame Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

De ne pas rémunérer les maires, incluant le préfet et le préfet suppléant présents à la présente séance, en raison de la courte durée de celle-ci et du fait qu'elle se tient par vidéoconférence.

16066-04-2021



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

6. Période de questions

Aucune question.

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Carl Marcoux, appuyé par monsieur Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

Gaétan Vachon
Préfet

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

6067-04-2021



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

